

# Dour hon douar *infos*

La lettre du programme de reconquête de la qualité de l'eau du Jaudy, du Guindy et du Bizien.



## Actualités

Le programme Dour hon douar est mis en place par tous les syndicats d'eau et les communautés de communes du territoire.

## Edito

L'année 2003 s'annonce comme une étape primordiale pour le comité du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien. En effet, suite à une phase de diagnostic du milieu naturel et des sources de pollution, puis à la mise en œuvre des premières actions de terrain, l'objectif est à présent de réunir les conditions pour parvenir à la signature en fin d'année d'un contrat de bassin versant. Outre la participation de nos partenaires financiers, ce contrat entérinera l'engagement individuel de chacun des acteurs du bassin versant : communes, agriculteurs d'un secteur pilote, partenaires techniques agricoles (coopératives, négociants...). Espérons que les communes sauront montrer l'exemple en adoptant au cours du premier semestre de cette année la charte communale du bassin versant qui prévoit notamment la réalisation de plans de désherbage, dont l'objectif est exposé dans ce bulletin.

Jean Nicolas,  
président du comité  
de bassin versant

## Désherber en intelligence

Pour mieux protéger l'eau, il convient aujourd'hui d'adapter les pratiques du désherbage aux caractéristiques du terrain. Autrement dit, on ne désherbe pas de la même manière une bande de terre le long d'un fossé qu'un parterre au milieu d'une pelouse. Partant de ce principe, les communes du territoire s'engagent petit à petit dans des plans de désherbage communaux. Explications.

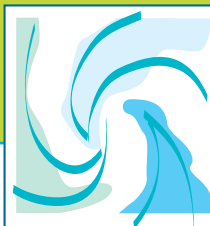
“ Le plan de désherbage est une méthode créée par Bretagne eau pure dont le but est de réduire le risque de contamination des eaux par les traitements chimiques des services espaces verts des communes ” précise d'emblée Marina Suel en charge du dossier au bassin versant. Quemperven a été l'une des premières communes à s'engager dans la démarche. Ainsi l'ensemble de la commune a été passé au crible. L'objectif est de classer les zones de la commune selon le risque de pollution par l'utilisation de désherbants. Les résultats : 76 % des espaces communaux présentent un risque fort (risque de ruissellement vers un point d'eau). L'ensemble des espaces est alors répertorié sur un jeu de cartographies rassemblées à la mairie et consultables par tous. “Devant l'importance des zones à risque fort, il a été préconisé de supprimer le désherbage chimique sur la commune pour ne conserver que des techniques d'entretien manuel (balayage régulier) ou mécanique” souligne le maire Philippe Weisse. Pour amplifier ses

effets, la démarche ne doit pas s'arrêter à la modification des méthodes communales. Chaque jardinier doit apporter sa pierre à l'édifice en modifiant ses pratiques de désherbage. C'est vrai à Quemperven et ce sera vrai dans les nombreuses communes du territoire qui vont adhérer prochainement à cette démarche pour l'eau et pour l'avenir de notre territoire.



Quemperven - Rue de la Mairie

Cette surface se classe en risque fort car elle est connectée à un point d'eau (le regard). La pente et le revêtement imperméable du bas-côté (gravier, bi-couche) favorisent le ruissellement.





JARDIN  
Passion

## Jardin Passion en bref

- Près de soixante adhérents se réunissent tous les premiers vendredis de chaque mois.
- Jardin Passion est à l'origine du festival Florescence 2002 qui a attiré à Lannion 60 exposants et plus de 3000 visiteurs.
- L'association propose deux ateliers par semaine : mardi et vendredi ou mercredi et vendredi.
- Prochains rendez-vous :
  - L'atelier "jardin écologique" le vendredi 14 mars.
  - La bourse aux plantes le dimanche 06 avril.
- Nouveauté :  
Une permanence est ouverte aux jardiniers amateurs tous les dimanches matin à Buhulien.

Contact : 02 96 37 08 84



Photo : Alain Marie

## Entre Nous

### Le jardin passionnément

Depuis 4 ans, une association ne cesse de pousser dans le paysage trégorrois. "Jardin Passion", tel est son nom, réunit aujourd'hui plus de cinquante amoureux des fleurs, des plantes et du potager. Son président, Philippe Munier, est un passionné qui considère le jardin comme un milieu vivant, fragile et donc à protéger.

Dans un esprit ludique et interactif, les adhérents partagent leur savoir, échangent des expériences et se transmettent leurs dernières astuces horticoles. Deux fois par semaine, "Jardin Passion"



Photo : Alain Marie

propose des ateliers à thèmes sur l'aménagement du jardin, l'art floral, la connaissance de plantes et légumes oubliés ou méconnus. Ouverte à tous, l'association organise également des visites de jardin ou des rencontres avec des spécialistes afin de "changer de regard sur le jardin".

Si le siège de l'association se trouve à Buhulien, plusieurs jardiniers amateurs résidant sur le bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien sont également des adhérents de "Jardin Passion".



Philippe Munier

### un atelier Jardin écologique

Depuis novembre dernier, un nouvel atelier a d'ailleurs été créé : "Jardin écologique". L'objectif : encourager à des techniques de jardinage plus respectueuses de l'environnement. Pour cela, l'association sensibilise ses adhérents au "paillage". Cette technique consiste à recouvrir la terre et les massifs de matières naturelles comme les copeaux de bois ou les tontes de gazon. "Avoir une terre couverte en permanence évite l'utilisation de produits polluants". Philippe Munier considère d'ailleurs qu'il n'y a pas de "mauvaises" herbes. Dans son jardin cohabitent en harmonie toutes les espèces. Les mésanges et les grives jouent le rôle des insecticides ; les matières naturelles remplacent les désherbants. A Jardin Passion, les amateurs de boutures et de plantations ont plaisir à se retrouver. Des idées à la pelle, des "petits trucs" aussi simples qu'efficaces pour que le jardinage soit un plaisir à la fois pour la nature et pour les jardiniers.

## Vous avez dit usée ?

*Depuis quelques mois, Dour hon douar vous informe sur le cycle de l'eau en répondant à des questions simples : d'où vient l'eau de votre robinet ? Comment est traitée l'eau que nous buvons pour préserver toutes ses qualités ? Mais deux questions importantes restent en suspens : où vont les eaux usées et comment sont-elles traitées ? Début de réponse ce mois-ci avec des explications sur l'assainissement des eaux usées.*

### Qu'est-ce qu'une eau usée ?

*Chaque jour nous utilisons de l'eau pour la vaisselle, la douche, la lessive, les WC... Ce sont les eaux usées domestiques : des eaux dites "polluées".*

### Qu'est-ce que l'assainissement ?

*L'assainissement consiste à traiter les eaux usées de votre habitation pour les rejeter dans le milieu naturel.*

### Quelles sont les obligations pour les habitants du territoire ?

*Tout dépend de la situation de l'habitation. Si l'habitation est située en zone d'habitat dense (centre-bourg, lotissement...) elle est certainement desservie par un réseau d'égouts. Vous devez vous y raccorder. Dans ce cas, vos eaux usées sont collectées avec celles d'autres maisons. Elle sont ensuite traitées dans une station d'épuration. C'est l'assainissement collectif.*

### Et pour le cas d'une maison isolée ?

*Si votre maison n'est pas en situation d'être raccordée au réseau d'égouts, vous devez disposer d'une installation d'assainissement non collectif, qui peut s'intégrer au niveau de votre terrain. C'est une technique au coût acceptable, qui, pour une installation bien entretenue, garantit une bonne protection de nos cours d'eau en "dépolluant" les eaux usées.*

### Existe-t-il des contrôles sur les installations d'assainissement ?

*Oui et de plus en plus ! Les communes ont l'obligation (loi sur l'eau de 1992) de mettre en place un service de contrôle des installations non collectives avant le 31 décembre 2005. L'intervention de ce service est obligatoire et permettra de réaliser un diagnostic des installations existantes. Quelle que soit leur ancienneté, les propriétaires devront réaliser les entretiens ou les modifications préconisés par le service.*

### Pourquoi renforcer la réglementation ?

*Tout simplement pour protéger la qualité environnementale de notre territoire. Imaginez les conséquences pour la qualité de l'eau d'une installation fonctionnant mal et rejetant dans la nature nos eaux usées.*



## Hengoat :

**"zoner" pour mieux protéger.**

*La commune d'Hengoat a terminé une étude de zonage d'assainissement, rendue obligatoire par la loi sur l'eau. Son objectif est de délimiter les zones de la commune relevant du mode d'assainissement collectif ou non collectif.*

*Ce découpage du territoire revêt une importance car il détermine les obligations de la commune en matière d'assainissement et de contrôle des déversements polluants.*

*La commune d'Hengoat a pour cela étudié très précisément les caractéristiques de ses sols et de l'habitat.*

### Résultats de ce zonage :

*La commune va raccorder prochainement l'ensemble des 45 logements du bourg à un réseau collectif. Ce programme devrait être opérationnel entre 2004 et 2005. Il illustre bien les efforts accomplis par les collectivités pour réduire les flux polluants et reconquérir la qualité de l'eau.*



## Le nouveau visage de nos rivières

*Si les modifications de nos pratiques de jardiniers, les engagements de nos agriculteurs et les efforts des communes permettent d'améliorer la qualité des eaux de notre territoire par une utilisation différenciée des produits de traitements, d'autres moyens d'intervention existent. L'aménagement et l'entretien de nos cours d'eau font aussi partie des outils utilisés dans le bassin versant pour reconquérir la qualité de nos eaux. La signature du contrat de restauration et d'entretien du Jaudy et du Bizien, le 18 février dernier, en est le parfait exemple.*



Signature du contrat par les partenaires de l'opération

Ce contrat définit les moyens d'intervention pour préserver les 280 km de cours d'eau sur les bassins versants du Jaudy et du Bizien. Il mobilise l'Etat, l'Agence de l'eau de Loire-Bretagne et le Conseil général des Côtes-d'Armor pour soutenir les actions du Syndicat d'aménagement de la vallée du Jaudy jusqu'en 2005. Sa philosophie se résume en quelques mots : "préserver et améliorer les usages et les fonctions assurés par les cours d'eau". En clair : pas question de faire de nos cours d'eau des réserves naturelles "intouchables", il s'agit de préserver les qualités de la rivière, la faune et la flore, tout en adaptant les aménagements aux pratiques liées à la pêche, aux sports nautiques (canoë-kayak) et à la randonnée.

*Travaux de dégagement du lit de la rivière prévus dans le contrat.*

### La rivière, un espace commun

Première concrétisation de ce contrat, l'embauche d'une technicienne de rivière, Gwennina Mathieu, qui a pour mission de coordonner l'ensemble des travaux sur les cours d'eau, de veiller à la qualité du milieu naturel et surtout de sensibiliser les utilisateurs à la nécessité de considérer l'eau et la rivière non pas comme un bien individuel mais plutôt comme un espace commun.

*"En outre, cette mobilisation sans précédent des partenaires permettra d'engager un programme volontariste axé sur la restauration des berges des cours d'eau, la protection des zones de frayère des poissons migrateurs, la préservation*

*des zones humides"* comme le précise Germain Sol-Dourdin, président du Syndicat d'aménagement de la vallée du Jaudy. Des actions définies après un diagnostic réalisé en 2001 à l'initiative du Comité du bassin versant par la Fédération de pêche... Un bel exemple de partenariat entre les élus locaux et les utilisateurs de la rivière.



## Mars-Avril :

Définition de la charte communale du bassin versant

## Printemps :

Sous-bassin versant pilote du Sterenn : recueil des engagements environnementaux des agriculteurs.



Dour hon douar  
Jaudy-Guindy-Bizien

### Directeur de la publication :

Jean Nicolas

### Comité de rédaction :

Jean Nicolas, Jean Le Calvez,  
Patrick Le Borgne, Janine  
Le Béhec, Sophie Coat,  
Koulman Mathieu.

### Conception, rédaction :

Cible Marketing

### Contact :

Dour hon douar  
Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien  
Syndicat d'eau du Trégor  
2, route de Kabatous  
22660 TRÉLÉVERN  
Téléphone : 02 96 15 19 19  
Télécopie : 02 96 15 19 20

### e.mail :

dour-hon-douar@jaudy-guindy-bizien.org